

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



**LEWB** asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

## ***REGLEMENTS SPECIAUX*** **CONCOURS DE SAUTS D'OBSTACLES**

*Édition 2024*

Print [15/04/2024](#)~~28/03/2024~~~~14/02/2024~~



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>REGLEMENT SPECIAL « CLASSIC TOUR » C.S.C.</b> .....	<b>2</b>
PREAMBULE .....	2
CHAPITRE I : INTRODUCTION .....	2
CHAPITRE II : PROGRAMME DES EPREUVES .....	3
CHAPITRE III : QUALIFICATION POUR LA FINALE .....	4
CHAPITRE IV : LICENCES AUTORISEES .....	5
ANNEXE I : TOURNOI DES ESPOIRS HFI <del>— KINGSLAND ANIMO</del> .....	5
<b>REGLEMENT SPECIAL « PONY TROPHY »</b> .....	<b><del>767</del></b>
PREAMBULE .....	<del>767</del>
CHAPITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES .....	7
CHAPITRE II : QUALIFICATIVES POUR LA FINALE .....	9
CHAPITRE III : FINALE .....	<del>10910</del>
CHAPITRE IV : <del>INTER-GROUPEMENTS</del> .....	<del>121011</del>
<b>RÈGLEMENT SPÉCIAL « RANKING » C.S.C.</b> .....	<b><del>141012</del></b>



# REGLEMENT SPECIAL « CLASSIC TOUR » C.S.C.

## PREAMBULE

Le « Classic Tour » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 2023~~4~~ il porte le nom de : « Classic Tour 2023~~4~~ – Sellerie Gilbert »

Les Grands Prix 1.40m porteront le nom de « ~~Ikonie~~ LAS & Bates »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la L.E.W.B., de la F.R.B.S.E. et de la F.E.I.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

## CHAPITRE I : INTRODUCTION

A l'aube de cette nouvelle saison, la 22~~3~~<sup>ème</sup> édition pour le CT, nous avons apporté quelques modifications au règlement, afin que les qualifications soient plus accessibles.

8 week-ends de 3 ou 4 journées sont programmés pour organiser les différentes compétitions. En fonction de la date de début de saison officielle, accessible à tous, amateurs inclus.

Vous trouverez ci-dessous les avant-programmes types de ces concours.

Toutes les épreuves sont qualificatives pour les finales mais avec des coefficients différents

Nombre de concours qualificatifs : maximum ~~9~~<sup>8</sup> (+ la finale).

Finales : Scolaires – 1.15m

Juniors – 1.25m

1.15m

1.25m

1.30m

1.40m

## CHAPITRE II : PROGRAMME DES EPREUVES

1 <sup>er</sup> jour et 2 <sup>ème</sup> jour si concours de 4 jours		
Épr.	Catégorie	Hauteur
1	Scolaires/Juniors/Seniors	110cm
2	Scolaires/Juniors/Seniors	120cm
3	Scolaires/Juniors/Seniors	130cm
4	Juniors/Seniors	140cm
2 <sup>ème</sup> jour ou 3 <sup>ème</sup>		
Épr.	Catégorie	Hauteur
5	Scolaires/Juniors/Seniors	125cm
6	Scolaires/Juniors/Seniors	135cm
7	Juniors/Seniors	140cm*
8	Scolaires/Juniors/Seniors	110cm**
3 <sup>ème</sup> jour ou 4 <sup>ème</sup>		
Épr.	Catégorie	Hauteur
9	Scolaires/Juniors/Seniors	115cm
10	Scolaires/Juniors/Seniors	120cm**
11	Scolaires/Juniors/Seniors	130cm**
12	Juniors/Seniors	140cm

- ❖ Inscriptions sur place si autorisées : le montant de l'inscription "online" + 100%
- ❖ Un cheval peut faire deux épreuves de hauteurs progressives ou de même hauteur par jour, **sauf restriction à l'avant-programme**.
- ❖ Le nombre de chevaux est illimité, par épreuve, **sauf restriction à l'avant-programme**.
- ❖ Les athlètes participant au Challenge Classic Tour ne peuvent se qualifier au challenge Tournoi des Espoirs de la même hauteur.
- ❖ 140cm\* - Grand Prix
- ❖ 110cm\*\* - 120cm\*\* - 130cm\*\* - Petit Grand Prix
- ❖ ~~Le cavalier~~ L'athlète qui sera en tête du challenge de chaque catégorie portera durant la saison un brassard pour être identifié.

### CHAPITRE III : QUALIFICATION POUR LA FINALE

- ❖ Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative, s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.
- ~~❖ Dans le cas où un couple athlète/cheval participe à deux hauteurs successives, il sera tenu compte uniquement de son meilleur résultat pour le challenge de la hauteur où ce classement a été réalisé.~~
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves « normales »
- ❖ 120 points ~~au cavalier~~ à l'athlète classé 1<sup>e</sup>, 118 points au 2<sup>e</sup>, 117 points au 3<sup>e</sup>, etc... Éliminé ou abandon, 1 point
  
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves « Petit et Grand Prix »
- ❖ 150 points ~~au cavalier~~ à l'athlète classé 1<sup>e</sup>, 148 points au 2<sup>e</sup>, 147 points au 3<sup>e</sup>, etc... Éliminé ou abandon, 1 point.
  
- ❖ Sont qualifiés pour la finale, dans toutes les catégories, les 20 meilleurs athlètes ~~les 20 meilleurs athlètes~~.
- ❖ Un athlète peut participer à plusieurs finales.
- ❖ Un cheval ne peut participer qu'à une seule finale quelle qu'elle soit.
- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.
- ❖ Si, parmi les 20 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5<sup>ème</sup> réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Si la remise des prix se fait lors des finales, les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il doit venir à la remise des prix, en tenue de concours (par respect pour le sponsor).
- ❖ Si un ~~cavalier~~ athlète est qualifié pour plusieurs finales, il pourra participer avec des chevaux différents.
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à ~~33%~~ 4 concours minimum et à minimum 6 ~~des~~ épreuves qualificatives ~~(arrondir au nombre supérieur)~~.
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation, ~~mais les athlètes ne prendront des points que dans les deux meilleurs résultats par concours, dans le cas d'une annulation d'épreuve, il ne sera tenu compte que du meilleur résultat des épreuves restantes.~~ On reprendra les 12 meilleurs résultats sur la saison.
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de deuxièmes places, ...

- ❖ Lors des épreuves finales, les athlètes prennent le double de points des Grands Tours (Petit Grand Prix et Grand Prix). L'athlète ayant le plus de points remporte le challenge "Classic Tour" de sa catégorie.

En cas d'ex aequo de points, le classement de l'épreuve "Petit Grand Prix" ou "Grand Prix" sera tenu en compte pour départager les concurrents.

- ❖ L'épreuve finale se fera sur un Bar. A - BAC, Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

## **L'athlète qui est en tête du challenge :**

- ❖ 130cm avant la finale recevra un cadeau en nature ou en gains
- ❖ 140cm avant la finale recevra un cadeau en nature ou en gains

## **CHAPITRE IV : LICENCES AUTORISEES**

		Minimum	Maximum
Scol. + Jun. + Sen.	110	108	116
Scol. + Jun. + Sen.	120	108	116
Scol. + Jun. + Sen.	130	108	116
Jun. + Sen.	140	108	116

## **ANNEXE I : TOURNOI DES ESPOIRS HFI ~~==~~ **KINGSLAND ANIMO****

Scolaires : Epreuves de hauteur 1.10M - 1.10M - 1.15M

Juniors : Epreuves de 1.20M - 1.25M - 1.20M

Les ~~cavaliers~~ athlètes participant au Tournoi des Espoirs ne peuvent se qualifier au challenge Classic Tour de la même hauteur.

Attribution des points :

Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.

- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves qualificatives :
  - 120 points ~~au cavalier~~ à l'athlète classé 1e, 118 points au 2e, 117 points au 3e, etc... Éliminé ou abandon, 1 point
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves «Petits Grands Prix» :
  - 150 points ~~au cavalier~~ à l'athlète classé 1e, 148 points au 2e, 147 points au 3e, etc... Éliminé ou abandon, 1 point
- ❖ ~~Le cavalier~~ L'athlète qui sera en tête du challenge de chaque catégorie portera durant la saison un brassard pour être identifié.

- ❖ ~~Sont qualifiés pour les finales : 50 % du pool (nombre de cavaliers rentrant dans les conditions de qualification)~~ les 20 meilleurs athlètes de chaque catégorie avec un maximum de 20 cavaliers.
- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.
- ❖ Si, parmi les 20 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5ème réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Si la remise des prix se fait lors des finales, les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il doit venir à la remise des prix, en tenue de concours (par respect pour le sponsor).
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à 33% 4 concours et à 6 des épreuves qualificatives ~~(arrondir au nombre supérieur).~~
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation, ~~mais les athlètes ne prendront des points que dans les deux meilleurs résultats par concours, dans le cas d'une annulation d'épreuve, il ne sera tenu compte que du meilleur résultat des épreuves restantes.~~
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge. On reprendra les 8 meilleurs résultats, sur la saison.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de deuxièmes places, ...
- ❖ ~~⌚~~
- ❖ Lors des épreuves finales, les athlètes prennent le double de points des Grands Tour (Petit Grand Prix). L'athlète ayant le plus de points remporte le challenge "Tournoi des Espoirs" de sa catégorie.
- ❖ En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve "Petit Grand Prix" sera tenu en compte pour départager les concurrents.
- ❖ L'épreuve finale se fera sur un Bar. A - BAC
- ❖ Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

Pour le gagnant de chaque catégorie :

HFI offre l'équipement du cheval.

Animo offre l'équipement de l'athlète.

Un suivi journalistique et reportage pour la saison suivante par nos journalistes et reporters Sébastien Boulanger (Equi TV) et Marie Eve Rebts (Fb- Presse - Site LEWB)

Une invitation pour certains CSI en Wallonie (à déterminer)

Une invitation de participation ~~au~~ à la Master Class organisé pour les meilleurs espoirs sportifs LEWB.



\*Pour les 3 premiers de chaque catégorie :

Un budget de 4.500 € sera réparti entre les 3 premiers ~~cavaliers~~athlètes de chaque catégorie.

## REGLEMENT SPECIAL « PONY TROPHY »

### PREAMBULE

Le « Pony Trophy » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 202~~3~~<sup>4</sup>, il porte le nom de : « Arena Pony Trophy »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la LEWB, de la FRBSE et de la FEI.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB ([www.lewb.be](http://www.lewb.be)), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Pour la partie technique, ce règlement se réfère au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles FEI [et](#), au Règlement Particulier des Concours de Saut d'Obstacles LEWB.

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

### CHAPITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES

#### Article 1.1 – Catégories

Les épreuves reprises dans chaque manche qualificative se répartissent comme suit :

- ❖ 70cm
- ❖ 80cm
- ❖ 90cm
- ❖ 100cm
- ~~❖ 110cm\* Epreuve Open + Inscriptions sur place autorisées (minimum 3 participants)~~
- ❖

#### Article 1.2 – Dimensions des obstacles

<del>Hauteur maximum</del> (avant barrage éventuel +/- 5 cm)		<del>Largeur maximum</del> (avant barrage éventuel)	
<del>Hauteur 70cm</del>	<del>70cm</del>	<del>Oxer</del>	
<del>Hauteur 80cm</del>	<del>80cm</del>	<del>90cm</del>	
<del>Hauteur 90cm</del>	<del>95cm</del>	<del>100cm</del>	
<del>Hauteur 100cm</del>	<del>105cm</del>	<del>110cm</del>	
<del>Hauteur 110cm</del>	<del>115cm</del>	<del>120cm</del>	
		<del>120cm</del>	



Types d'obstacles	70cm	80cm	90cm	100cm	110cm
Rivière (max. 3,00m)	Non	Non	Non	Non	Non
Rivière barrée	Non	Non	Non	Non	Oui
Combinaisons 1 foulée	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Combinaisons 2 foulées avec un obstacle vertical en sortie	Oui*	Oui	Oui	Oui	Oui
Triple	Non	Non	Non	Oui	Oui
Bidet	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Butte	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Barrière (sans barre)	Non	Non	Non	Oui	Oui

**\* UNIQUEMENT DOUBLE DE VERTICAUX - 2 FOULEES**

Article 1.3 - Vitesse

La vitesse est fixée à 325 m/minute.

Article 1.4 - Licences

70cm	licence J02	<p style="text-align: center;"><u>Cas particulier</u></p> <p>Les paires athlète/poney participant aux épreuves de 115-120cm et plus au niveau national et/ou international sont acceptées uniquement en 110cm</p>
80cm	licence J02 à J03	
90cm	licence J03 à J08	
100cm	licence J03 à J08	
110cm	licence J03 à J08	

Article 1.5 - Âge des concurrents et taille des poneys

~~❖ — 117cm : 8 à 12 ans : hauteur maximum des épreuves 80 cm~~

~~❖ — 127cm : 8 à 12 ans : hauteur maximum des épreuves 90 cm~~

~~❖ — 138cm : 8 à 15 ans : hauteur maximum des épreuves libres~~

~~❖ — 148cm : 8 à 16 ans : hauteur maximum des épreuves libres~~

~~L'athlète peut rester dans sa catégorie jusqu'à la fin de l'année de son 12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> ou 16<sup>ème</sup> anniversaire.~~

70cm et 80cm : l'année des 7 ans minimum

90cm et plus : l'année des 8 ans minimum

Article 1.6 - Inscription et engagement des athlètes

Selon les modalités propres à chaque Groupement.

## CHAPITRE II : QUALIFICATIVES ~~POUR LA FINALE~~ ~~POUR LA FINALE~~

### Article 2.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement

Suivant réglementation des Groupements organisateurs.

### Article 2.2 – Obligations des Groupements

Le concours doit être encodé dans l'application de gestion LEWB/FRBSE.

Chaque groupement s'engage :

- ❖ À gérer dans l'intérêt de ses athlètes et poneys, le contrôle sanitaire, de la puce et du certificat de toisage dûment complété durant la saison de qualifications.
- ❖ À fournir une copie du certificat de toisage de **TOUS** les poneys qualifiés **et réserves** lors des finales.
- ❖ Tous les poneys devront être identifiables, lors des finales, par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce et du certificat de toisage en ordre.

Voir Règlement d'Obstacles LEWB, article 1024, dans sa dernière édition [pour l'Équitation Moderne](#).

~~Le calendrier est élaboré en collaboration avec les régionales.~~

~~Les résultats du concours doivent être encodés dans l'application de gestion LEWB/FRBSE au plus tard 8 jours après chaque manche qualificative.~~

~~Le classement complet du challenge doit être mis à jour et diffusé après chaque manche qualificative sur le site et par la LEWB. Il sera tenu en compte les classements de l'Équitation Moderne et de l'épreuve, dans toutes les catégories sauf pour les 70cm (uniquement Équitation Moderne).~~

~~Chaque Groupement LEWB se verra octroyer une subvention pour l'organisation d'1 manche qualificative.~~

Les Groupements recevront du matériel publicitaire qu'ils s'engagent à placer en bordure et/ou sur le terrain de concours.

[Chaque groupement est libre d'organiser le nombre de manches qualificatives qu'il désire.](#)

~~Un athlète peut être qualifié pour les finales dans plusieurs catégories~~

~~Un poney peut être qualifié pour les finales dans plusieurs catégories.~~

~~Un poney ne peut participer qu'à 2 épreuves successives à partir de 70cm.~~

~~Un poney peut être monté par 2 cavaliers différents, dans 2 catégories de hauteur différentes.~~

~~Un cavalier peut monter 3 poneys dans chaque catégorie.~~

~~Un poney ne peut participer qu'à une seule finale.~~

~~Si la paire cavalier/poney est qualifiée dans 2 catégories, il devra choisir la catégorie dans laquelle il veut participer en finale.~~

~~❖ Aucun transfert de Groupement n'est autorisé pour les finales.~~

### Article 3.3 – Avant programme des 5 manches qualificatives

~~70 cm : Une épreuve « Équitation Moderne » (RP CSO Art. 1024) – Bar. A sans chronomètre (Art. 238.1.1) (annexe 1 voir site LEWB)~~



LEWB

~~80 cm – 90 cm – 100cm – 110cm : Une épreuve « Équitation Moderne » en 1<sup>e</sup> phase. Voir RP CSO Art. 1024 (annexe 2 – voir site LEWB) – Epreuve 2 phases au chronomètre (Art. 274.1.5.3)~~

~~A partir des 80 cm, 2 classements seront établis. Le 1er pour l'épreuve et le 2ème pour l'Equitation Moderne~~

~~Le classement du challenge sera déterminé par l'addition des 2 classements obtenus (par le protocole de l'Équitation Moderne + classement de l'épreuve).~~

## Article 2.3 Type d'épreuve

Pour toutes les catégories de hauteur : Bar. A 2 phases (Art. 274.1.5.3) avec une épreuve « Equitation Moderne » en 1<sup>e</sup> phase. Voir RP CSO Art. 1024

## Article 2.4 Calcul des manches qualificatives

Le classement du challenge de chaque groupement sera déterminé par l'addition des 2 classements obtenus (par le protocole de l' Equitation Moderne + le classement de l'épreuve)

## ~~Article 3.4 – Attribution des points~~

~~La répartition des points se fera comme suit dans chaque épreuve.~~

~~Premier : 120 points~~

~~Deuxième : 118 points~~

~~Troisième : 117 points~~

~~Etc...~~

~~Les athlètes éliminés ou ayant abandonné obtiendront 1 point~~

~~Les points attribués à une paire ne seront en aucun cas réattribués à une autre paire~~

## ~~Article 3.5 – Prix~~

~~L'Organisateur ou le Groupement est responsable des coupes, plaques d'écurie, flots de rubans ainsi que des éventuels prix aux athlètes dans les épreuves qualificatives. La LEWB intervient au niveau du classement de l'Equitation Moderne pour les coupes, flots de rubans, plaques d'écurie et des bons d'achats de la Sellerie Gilbert.~~

~~Le Cercle organisateur prévoira 2 remises de prix pour chaque épreuve à partir de 80cm.~~

## **CHAPITRE III : FINALE QUALIFICATION POUR LA FINALE**

### ~~Article 4.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement~~

~~L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par la LEWB.~~

~~Il n'y a pas de droits d'engagement pour la finale.~~

~~Lorsqu'il y a confirmation de participation d'une paire athlète / poney et que les listes sont établies et mises sur le site [www.equibel.be](http://www.equibel.be), plus aucun changement n'est autorisé.~~

~~avant~~

Le CO.A de la LEWB, détermine chaque année les quotas de sélection aux finales attribués à chacun des groupements.

Il est fixé pour l'année en cours un maximum de 8 athlètes par catégorie pour chacun des 5 Groupements soit un total de 40 poneys dans chaque catégorie + 1 paire athlète/poney « réserve » par groupement, par catégorie.



Les Groupements sont seuls responsables de leurs critères de sélection dans le respect de ce règlement.

Une paire athlète/poney doit faire l'épreuve de la catégorie pour laquelle il a été sélectionné.

Un athlète peut être qualifié pour les finales dans plusieurs catégories.

Un poney ne peut être qualifié pour les finales que dans une seule catégorie.

Un athlète a la possibilité de changer de poney lors des finales uniquement avec un second poney qui serait qualifié sur la même hauteur par son Groupement.

- ❖ Un Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que le quota défini plus haut.
- ❖ Aucun transfert de Groupement n'est autorisé pour les finales.
- ❖ Si un Groupement ne peut inscrire le nombre maximum d'athlètes par catégorie, un autre Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que son quota.

#### Article 4.2 — Qualification à la finale

~~On ne tiendra compte que des trois meilleurs résultats avec le même poney, pour définir les paires athlète/poney qualifiées en finale, avec minimum 3 participations.~~

~~Les 25 meilleures paires athlète/poney manches qualificatives au minimum quel que soit le groupement, seront qualifiées pour la finale de leur catégorie.~~

~~En cas d'ex æquo, on départagera les athlètes suivant le total des points Équitation Moderne, lors des parcours de ses 3 meilleures manches qualificatives.~~

~~En cas de nouvel ex æquo s'il y a plus de 3 athlètes à la 23<sup>ème</sup> place, on limitera le nombre de places en finale à 22. En cas de nouvel ex æquo s'il y a plus de 2 athlètes à la 24<sup>ème</sup> place, on limitera le nombre de places en finale à 23. Article 4.3 — Avant programme~~

~~70 cm : Une épreuve « Équitation Moderne » (RP CSO Art. 1024) (voir annexe 1) — Bar. A sans chronomètre (Art. 238.1.1)~~

~~Le classement sera déterminé par le résultat obtenu par le protocole de l'Équitation Moderne.~~

~~80 cm — 90 cm — 100 cm — 110 cm :  
Un Barème A avec Barrage (Art. 238.2.2)~~

~~La participation à la finale est obligatoire.~~

#### Article 4.4 — Attribution des points

~~Les paires conserveront les points acquis (trois meilleurs classements) lors des manches qualificatives.~~

~~Les points de l'Équitation Moderne seront doublés par rapport à l'article 3.4 pour les 70cm~~

~~Les points du classement de l'épreuve seront doublés à partir de 80cm.~~

~~Le vainqueur sera l'athlète totalisant le plus de points à l'issue des manches qualificatives et de la finale.~~

~~En cas d'ex æquo, le résultat de la finale prime.~~

#### Article 4.5 — Prix

~~Dans la finale, les athlètes seront classés dans chaque catégorie (coupes, plaques, flots).~~



## CHAPITRE IV : FINALE

### Article 4.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement

La finale se déroulera lors de l'inauguration des Halles de Liège Expo.

L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par la LEWB.

Il n'y a pas de droits d'engagement pour la finale.

Lorsqu'il y a confirmation de participation d'une paire athlète / poney et que les listes sont établies et mises sur le site [www.equiscore.be](http://www.equiscore.be), plus aucun changement n'est autorisé.

### Article 4.2 – Avant programme

Pour toutes les catégories de hauteur, un barème A 2 phases (Art 274.1.5.3) de 1 à 9 avec une combinaison obligatoire + Equitation Moderne en 1<sup>e</sup> phase.

### Article 4.3 – Attribution des points

Le classement de l'épreuve et de l'Equitation Moderne détermine le classement

La répartition des points se fera comme suit dans le classement de l'épreuve et dans le classement de l'Equitation Moderne.

Classé 1<sup>e</sup> : 120 points

Classé 2<sup>e</sup> : 118 points

Classé 3<sup>e</sup> : 117 points

Éliminé ou abandon : 1 point

### Article 4.4 – Prix

Dans la finale, les athlètes seront classés (1 sur 4) dans chaque catégorie (coupes, plaques, flots).

## ~~CHAPITRE IV : INTER-GROUPEMENTS~~

### ~~Article 5.1 – Epreuve.~~

#### ~~5.1.1 – Qualification des équipes~~

~~Chaque groupement sélectionne, par l'intermédiaire de son chef d'équipe, 4 couples athlète / poney, 1 par catégorie 70 – 80 – 90 et 100cm. La sélection doit être confirmée, au secrétariat du concours, au plus tard, avant la finale du 1.10m.~~

~~Les paires athlète / poney doivent avoir été qualifiées par les 3 manches qualificatives pour pouvoir être sélectionnées à l'Inter Groupement tout en restant dans leur catégorie.~~

~~S'il devait y avoir un groupement qui n'est pas représenté dans les 25 meilleurs d'une catégorie, il a le droit de communiquer une autre paire athlète / poney qui a participé à 3 manches qualificatives, minimum, dans cette catégorie, au plus tard avant la finale du 1.10m ou 15' après l'épreuve de 1M.~~

#### ~~5.1.2 – Barème de l'épreuve~~

~~Cette épreuve se fera selon le Barème A Barrage au chrono (art. 238.2.2)~~



LEWB

## ~~5.1.3 Classement~~

~~Pour le classement, on tiendra compte des 3 meilleurs résultats de chaque groupement.  
En cas d'ex aequo, un barrage aura lieu entre les athlètes de la catégorie 100cm.~~

## ~~Article 5.2 Prix~~

~~1 Coupe, 4 diminutifs de la Coupe, plaques et flots sont à charge de la LEWB.  
Une remise de prix sera prévue pour les 5 régionales avec les cavaliers, à pied.~~

## RÈGLEMENT SPÉCIAL « RANKING » C.S.C.

Un ranking est créé pour 4 catégories de hauteur :

Les points sont attribués, uniquement, sur les épreuves du jour où sont prévues les hauteurs 110cm/120cm/130cm/140cm petit Grand Prix et Grand Prix, dans les concours LEWB Classic Série et Classic Tour

Ne seront pas pris en compte :

- ❖ Les championnats LEWB.
- ❖ Les coupes LEWB.
- ❖ Championnat des Amazones LEWB.
- ❖ Euro Ligue
- ❖ Tout autre challenge que le « Classic Tour ».

Les différentes catégories sont :

1° catégorie : 1.10m – Petit Grand Prix

2° catégorie : 1.20m – Petit Grand Prix

3° catégorie : 1.30m – Petit Grand Prix

4° catégorie : 1.40m - Grand prix

Il sera attribué 100 points au 1° classé, 98 pts au 2°, 97 au 3°, ainsi de suite, les éliminés et les abandons obtiendront 1 point.

Un ~~cavalier~~-athlète peut être repris dans plusieurs catégories.

Les points seront calculés de date à date (1<sup>er</sup> mai 202~~23~~<sup>34</sup> au 1<sup>er</sup> mai 202~~34~~<sup>35</sup> – 1<sup>er</sup> juin 202~~23~~<sup>34</sup> au 1<sup>er</sup> juin 202~~34~~<sup>35</sup>)

On reprendra le meilleur résultat d'un ~~cavalier~~-athlète montant plusieurs chevaux dans la même catégorie.

Le ranking sera publié, sur le site de la LEWB, la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque mois qui suit le concours.

En cas d'ex æquo de points, les ~~cavaliers~~-athlètes seront départagés par le nombre de victoires, ensuite par le nombre de deuxièmes places, etc...

En fin de saison, après le dernier concours du mois d'octobre ou septembre, les 4 gagnants du ranking 202~~34~~<sup>35</sup> seront récompensés.

Le classement sera clôturé avant les finales du challenge « Classic Tour ».

En fonction du classement mensuel, les 3 premiers ~~cavaliers~~-athlètes de chaque catégorie se verront octroyer une « Wild Card Gold », pour 1 mois. C'est-à-dire que ces ~~cavaliers~~-athlètes pourront s'inscrire sur place aux concours de la LEWB au prix « online » pendant cette période, jusqu'à la parution du nouveau ranking.